



DÉCHETS

Suivez le guide

Azay-sur-Cher / Chançay
La Ville-aux-Dames / Larçay
Montlouis-sur-Loire / Monnaie
Reugny / Vézetz
Vernou-sur-Brenne / Vouvray

Déchetterie Vernou-sur-Brenne

Lieu-dit Foujoin
37210 Vernou-sur-Brenne

Site fermé les jours fériés

Horaires d'hiver
Du 1^{er} novembre au 28 février

Lundi	14h à 17h
Mardi	9h à 12h
Mercredi	9h à 12h et 14h à 17h
Jeudi	9h à 12h
Vendredi	14h à 17h
Samedi	9h à 12h et 14h à 17h

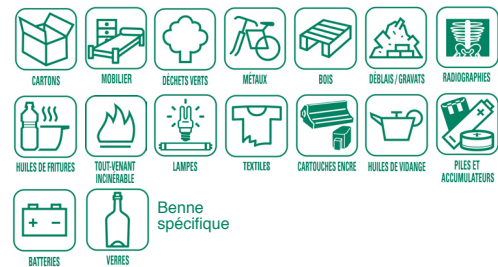
Horaires d'été
Du 1^{er} mars au 31 octobre

Lundi	14h à 18h
Mardi	9h à 12h
Mercredi	9h à 12h et 14h à 18h
Jeudi	9h à 12h
Vendredi	14h à 18h
Samedi	9h à 12h et 14h à 18h

Nos partenaires :



Déchets acceptés :



Déchets refusés :



Le dépôt d'ordures ménagères est strictement interdit.
Les dépôts sauvages sont passibles d'une amende (article R.635-8 alinéas 1, 2 et 3 du Code Pénal).

Conditions accès aux déchetteries :

- * Accès autorisé aux habitants de la communauté de communes,
- * Posséder et présenter un titre d'accès délivré par la communauté de communes (macaron ou carte d'accès),
- * 3 m³ autorisés par jour,
- * Accès payant et autorisé pour les professionnels du territoire,
- * Véhicule de + 3.5 T refusé.

Comment obtenir un titre d'accès aux déchetteries ?

Déchetterie Montlouis-sur-Loire

Chemin Du Pas d'Amont
37270 Montlouis-sur-Loire

Site fermé les jours fériés

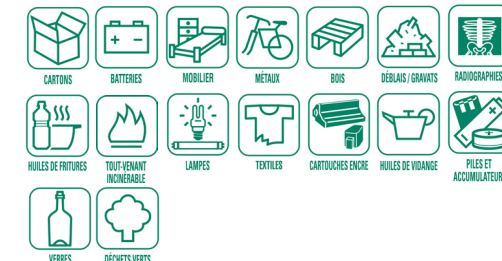
Horaires d'hiver
Du 1^{er} novembre au 28 février

Du lundi au vendredi	9h à 12h30 et 14h30 à 17h
Samedi	8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h

Horaires d'été
Du 1^{er} mars au 31 octobre

Du lundi au vendredi	9h à 12h30 et 14h30 à 18h
Samedi	8h30 à 12h30 et 13h30 à 18h

Déchets acceptés :



Déchets refusés :



Le dépôt d'ordures ménagères est strictement interdit.
Les dépôts sauvages sont passibles d'une amende (article R.635-8 alinéas 1, 2 et 3 du Code Pénal).

Habitants nord Loire : Chançay, Monnaie, Reugny, Vernou-sur-Brenne, Vouvray.


Particuliers : retrait du macaron en mairie
Professionnels : renvoi d'un coupon-réponse auprès du service déchets ménagers (téléchargement sur www.touraineestvallees.fr).

Habitants sud Loire : Azay-sur-Cher, La Ville-aux-Dames, Larçay, Montlouis-sur-Loire, Véretz.

Particuliers et professionnels : renvoyer par courrier le coupon réponse à télécharger sur www.touraineestvallees.fr ou compléter le coupon-réponse à la Maison communautaire. (48 rue de la Frelonnerie, à Montlouis-sur-Loire).

Services complémentaires aux déchetteries intercommunales

Plateforme végétaux

 Lieu-dit la Foltière
à Azay-sur-Cher

Conditions accès :

- * Accès autorisé uniquement aux particuliers des communes de Azay-sur-Cher, Larçay et Véretz.
- * Posséder un titre d'accès délivré par la communauté de communes (carte d'accès déchetterie de Montlouis sur Loire) - contrôlé dès accès.

Horaires d'ouverture :

- * Tous les samedis de mars à novembre / décembre.
 - * De 9h à 12h et de 14h à 17h
- Calendrier d'ouverture défini annuellement par la communauté de communes. Retrouver les informations sur www.touraineestvallees.fr

Déchets acceptés :

- Les « végétaux » ci-dessous :
- * les feuilles mortes
 - * les tontes de pelouse
 - * les tailles de haies (max 18 cm de diamètre)
 - * les résidus d'élagage et petits branchages.

Branches de gros diamètre et souches d'arbre interdites. Tout autre déchet sera refusé. Les dépôts sauvages sont passibles d'une amende (article R.635-8 in fine 1, 2 et 3 du Code Pénal).

Déchetteries limitrophes accessibles

Déchetterie du « Bois de Plante » à Saint-Pierre-Des-Corps :

Par convention avec la Métropole Tours Val de Loire, les particuliers des communes d'Azay-sur-Cher, Larçay, La Ville-Aux-Dames, Montlouis-sur-Loire et Véretz ont accès à la déchetterie du « Bois de Plante ».


 RD 140 Saint-Pierre-des-Corps
Tél. 02 47 32 07 87

Horaires d'ouverture :

- * Mardi au samedi : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h45
- * Dimanche : de 9h à 12h30 (fermé l'après-midi)
- * Fermeture : lundi et jours fériés

Déchetterie du « Cassantin » à Chanceaux sur Choisille :

Par convention avec la Métropole Tours Val de Loire, les particuliers de Monnaie peuvent accéder à la déchetterie du Cassantin.

 ZA du Cassantin
37390 Chanceaux-sur-Choisille

Horaires d'ouverture :

- * Lundi au samedi : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h45
- * Fermeture : dimanche et jours fériés

La carte d'accès à ces deux sites
est remise gratuitement.

Le formulaire de demande est à retirer en déchetterie
lors du premier passage ou à télécharger
sur le site www.tours-metropole.fr

Mise en place des jours
de collecte à partir
du 7 janvier 2019



Chancay

- * Particuliers,
- * Commerçants,
- * Habitats collectifs,
- * Etablissements scolaires et publics,
- * Zones d'activités.

Ordures ménagères
Mardi

Tri sélectif
Jedi

Monnaie

- * Particuliers,
- * Commerçants,
- * Habitats collectifs,
- * Etablissements scolaires et publics,
- * Zones d'activités.

Ordures ménagères
Lundi

Tri sélectif
Mardi

Reugny

- * Particuliers,
- * Commerçants,
- * Habitats collectifs,
- * Etablissements scolaires et publics,
- * Zones d'activités.

Ordures ménagères
Jedi

Tri sélectif
Vendredi

Conditions spécifiques de collecte :

- * En cas de jour férié : décalage de la collecte la journée suivante sur toute la semaine.
- * Collecte de 4h30 à 22h.

- * Sortir les bacs la veille au soir du jour de collecte, et présenter la poignée côté rue.

Vernou-sur-Brenne

- * Particuliers,
- * Commerçants,
- * Habitats collectifs,
- * Etablissements scolaires et publics,
- * Zones d'activités.

Ordures ménagères
Mercredi

Tri sélectif
Jeudi

Vouvray

- * Particuliers,
- * Commerçants,
- * Habitats collectifs,
- * Etablissements scolaires et publics,
- * Zones d'activités.

Ordures ménagères
Jeudi

Tri sélectif
Vendredi

Azay-sur-Cher

- * Particuliers hors habitats collectifs,
- * Etablissements publics.

Ordures ménagères
Vendredi

Tri sélectif
Mercredi

Emballages en verre
1^{er} lundi du mois

- * Habitats collectifs et commerçants,
- * Etablissements scolaires.

Ordures ménagères
Mardi et vendredi

Tri sélectif
Mercredi

Emballages en verre
2^e et 4^e mardi du mois (habitats collectifs et restaurants)

- * Professionnels ZA : le May.

Ordures ménagères
Mardi et vendredi

Tri sélectif
Mardi

Larcay

- * Particuliers hors habitats collectifs,
- * Etablissements publics.

Ordures ménagères
Lundi

Tri sélectif
Mercredi

Emballages en verre
4^e lundi du mois

- * Habitats collectifs et commerçants,
- * Etablissements scolaires.

Ordures ménagères
Lundi et jeudi

Tri sélectif
Mercredi

Emballages en verre
2^e et 4^e mardi du mois (habitats collectifs et restaurants)

- * Professionnels ZA : les Brosses 1 et 2.

Ordures ménagères
Lundi et jeudi

Tri sélectif
Mardi

Véretz

- * Particuliers hors habitats collectifs,
- * Etablissements publics.

Ordures ménagères
Jeudi

Tri sélectif
Mercredi

Emballages en verre
2^e lundi du mois

- * Habitats collectifs et commerçants,
- * Etablissements scolaires.

Ordures ménagères
Lundi et jeudi

Tri sélectif
Mercredi

Emballages en verre
2^e et 4^e mardi du mois (habitats collectifs et restaurants)

- * Professionnels ZA : la Pidellerie.

Ordures ménagères
Lundi et jeudi

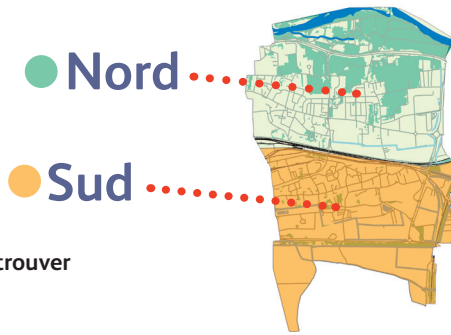
Tri sélectif
Mardi

Conditions spécifiques de collecte :

* En cas de jour férié : décalage de la collecte la journée suivante sur toute la semaine. * Collecte de 4h30 à 22h. * Sortir les bacs la veille au soir du jour de collecte, et présenter la poignée côté rue.

La Ville aux-Dames

Les cartes et listes des rues par secteur sont à retrouver sur le site internet www.tourainestvallees.fr



Nord

- * Particuliers hors habitats collectifs,
- * Etablissements publics.

Ordures ménagères Lundi	Tri sélectif Lundi	Emballages en verre 1^{er} mardi du mois
-----------------------------------	------------------------------	--

- * Habitats collectifs et commerçants,
- * Etablissements scolaires.

Ordures ménagères Lundi et jeudi	Tri sélectif Lundi	Emballages en verre 2^e et 4^e mardi du mois (habitats collectifs et restaurants)
--	------------------------------	---

- * Professionnels ZA : les Fougerolles, le Bois de Plante et Champeslé.

Ordures ménagères Lundi et jeudi	Tri sélectif Mardi
--	------------------------------

Sud

- * Particuliers hors habitats collectifs,
- * Etablissements publics.

Ordures ménagères Jeudi	Tri sélectif Mardi	Emballages en verre 2^e mardi du mois
-----------------------------------	------------------------------	---

- * Habitats collectifs et commerçants,
- * Etablissements scolaires.

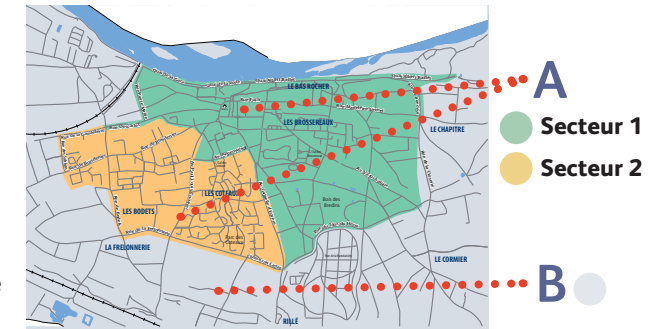
Ordures ménagères Lundi et jeudi	Tri sélectif Mardi	Emballages en verre 2^e et 4^e mardi du mois (habitats collectifs et restaurants)
--	------------------------------	---

- * Professionnels ZA : les Fougerolles, le Bois de Plante et Champeslé.

Ordures ménagères Lundi et jeudi	Tri sélectif Mardi
--	------------------------------

Montlouis sur-Loire

Les cartes et listes des rues par secteur sont à retrouver sur le site internet www.tourainestvallees.fr



Zone A

- * Particuliers hors habitats collectifs,
- * Etablissements publics.

Ordures ménagères Mardi	Tri sélectif Mercredi	Emballages en verre Secteur 1 : 4^e mardi du mois Secteur 2 : 3^e mardi du mois
-----------------------------------	---------------------------------	---

- * Habitats collectifs et commerçants,
- * Etablissements scolaires.

Ordures ménagères Mardi et vendredi	Tri sélectif Mercredi	Emballages en verre 2^e et 4^e mardi du mois (habitats collectifs et restaurants)
---	---------------------------------	---

Zone B

- * Particuliers hors habitats collectifs,
- * Etablissements publics.

Ordures ménagères Vendredi	Tri sélectif Vendredi	Emballages en verre 3^e lundi du mois
--------------------------------------	---------------------------------	---

- * Habitats collectifs et commerçants,
- * Etablissements scolaires.

Ordures ménagères Mardi et vendredi	Tri sélectif Vendredi	Emballages en verre 2^e et 4^e mardi du mois (habitats collectifs et restaurants)
---	---------------------------------	---

- * Professionnels ZA : de Conneuil, du Saule Michaud, Thuisseau et les Ormeaux.

Ordures ménagères Mardi et vendredi	Tri sélectif Mardi
---	------------------------------

Conditions spécifiques de collecte :

* En cas de jour férié : décalage de la collecte la journée suivante sur toute la semaine. * Collecte de 4h30 à 22h. * Sortir les bacs la veille au soir du jour de collecte, et présenter la poignée côté rue.

Dès le 7 janvier 2019, les emballages et papiers en mélange seront collectés en bac sur tout le territoire de Touraine-Est Vallées.



Conseils pratiques :

- * Ne pas emboîter les emballages ménagers,
- * Ne pas laisser les blisters sur les prospectus,
- * Ne pas déposer d'emballages souillés,
- * Il est possible de laisser les bouchons sur les bouteilles et flacons plastiques,
- * Tous les plastiques ne se trient pas, seuls les bouteilles et flacons (même les bouteilles d'huile),
- * Ne pas déchirer les papiers en petits morceaux,
- * Inutile de laver les emballages.

A ne pas jeter :

- * Emballages en plastique non recyclables (Barquettes, pots de yaourts),
- * Papiers non recyclables (Kraft, papier peint, papier cadeaux),
- * Les cartons volumineux (déchetterie),
- * Les mouchoirs en papier,
- * Les papiers d'emballages des aliments distribués à la coupe,
- * Les emballages plastiques des journaux et des publicités.

Verre

Les emballages en verre se trient de la même manière qu'ils soient collectés en bac (sud Loire) ou dans des colonnes à verre (enterrées ou aériennes).

Memo tri du verre :

- * Bouteilles, pots et bocaux en verre,
- * Verre blanc et coloré,



Conseils pratiques :

- * Ne pas emboîter les emballages en verre,
- * Enlever les bouchons ou capsules (plastique, métal et liège),
- * Ne pas déposer d'emballages en verre pleins,
- * Inutile de laver les emballages.

A ne pas jeter :

- * Lampes, ampoules,
- * Assiettes et verre à boire,
- * Pots de terre (fleur),
- * Miroir,
- * Carrelage,
- * Vitre....

Point de collecte :

Retrouver la liste des points de collecte sur www.touraineestvallees.fr

Le tri des textiles c'est facile

« Collecter - Trier - Valoriser »

De nombreuses box textiles sont installées sur le territoire de Touraine-Est Vallées. Un don permet directement de limiter la quantité de déchets ménagers, de donner une seconde vie aux vêtements, de créer de l'emploi et d'agir concrètement pour l'insertion professionnelle.

Tous les Textiles, Linge de maison et Chaussures (TLC) se recyclent :

- * Quel que soit leur état, même abîmés,
- * Ils doivent être placés propres et secs dans un sac,
- * Les chaussures liées par paire.



Où donner ?

- * Déposez-les dans les conteneurs situés sur votre commune ou en déchetterie.
- Retrouver la liste des points de collecte sur www.tourainestvallees.fr et sur www.lafibredutri.fr/je-depose

Points de collecte

AZAY-SUR-CHER : Maison de la petite enfance, rue de la poste
AZAY-SUR-CHER : Salle Revaux, 28 rue de la poste
CHANCAY : Place du Mail
CHANCAY : Cave touristique, 23 rue des écoles
LA VILLE-AUX-DAMES : 89 avenue Jeanne d'Arc
LA VILLE-AUX-DAMES : ZA les Fougerolles, 5 rue Marie de Lorraine
LA VILLE-AUX-DAMES : Place du 8 mai
LA VILLE-AUX-DAMES : Baobab, 200 avenue Jeanne d'Arc
LARCAÏ : Centre commercial de la Bergerie
LARCAÏ : Maison de la petite enfance, bord de Cher
LARCAÏ : Château d'eau
MONNAIE : Ecole de la Choisille, 5 rue Nationale
MONNAIE : 2 Place Charles de Gaulle
MONTLOUIS-SUR-LOIRE : Maison des associations
MONTLOUIS-SUR-LOIRE : Déchetterie du Pas d'Amont
MONTLOUIS-SUR-LOIRE : Super U, avenue Victor Laloux
MONTLOUIS-SUR-LOIRE : Maison de la petite enfance
REUGNY : La Niquetière
REUGNY : 1 rue Bretonneau
VERNOU-SUR-BRENNE : Déchetterie, lieu-dit Foujoin
VERNOU-SUR-BRENNE : 1 rue de l'école de Cousse
VERNOU-SUR-BRENNE : 13 rue Anatole France
VERNOU-SUR-BRENNE : Stade de foot, D76
VERNOU-SUR-BRENNE : Super U, 25 rue du Professeur Debré
VOUVRAY : Ecole St Thérèse, La Croix Buisée
VOUVRAY : Piscine intercommunale, 18 rue du petit coteau
VOUVRAY : Auchan, 27 rue des écoles
VÉRETZ : Maison Petite Enfance, 28 chemin de la Bussardière
VÉRETZ : Stade de foot, 32-34 avenue de la Guérinière

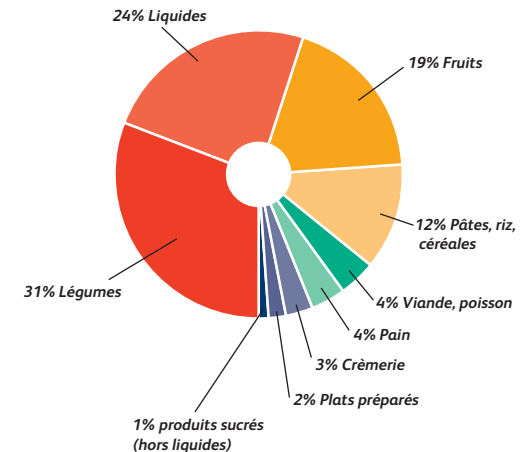
Lutte contre le gaspillage alimentaire



La lutte contre le gaspillage alimentaire est un impératif humanitaire autant qu'écologique et économique et elle concerne chacun d'entre nous.

Notre collectivité s'est elle aussi engagée contre le gaspillage alimentaire. Des actions sont menées chaque année dans les restaurants scolaires et les écoles du territoire. **20 kg de nourriture sont jetés par an et par personne dont 7 kg encore emballés.**

L'objectif 2025 : Réduire de 50 % le gaspillage sur l'ensemble de la chaîne alimentaire, cela va dépendre de la mobilisation des professionnels et des consommateurs.



Les gestes simples à adopter

- * Avant d'acheter un produit, je m'assure de pouvoir le consommer dans les temps
- * Dans le réfrigérateur et les placards, je range devant les aliments à consommer en priorité
- * Je congèle certains aliments pour allonger leur durée de vie et avant qu'ils ne soient périmés
- * J'enlève du bac ou de la corbeille les fruits abîmés qui pourraient contaminer les autres
- * S'il y a des restes, je les place au réfrigérateur pour les accommoder le lendemain

Le compostage

Le compostage des «bio-déchets» et des déchets verts est un moyen efficace et facile pour faire maigrir nos poubelles, il peut être réalisé en tas ou en composteur. Du déchet de cuisine au déchet de jardin, presque tout y passe ! L'engrais obtenu est alors écologique, économique et complet.

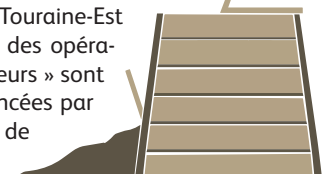
30% des déchets produits par un foyer, chaque année, sont compostables alors n'attendez plus !

Les intérêts du compostage :

- * Réduire la quantité de déchets organiques présents dans les ordures ménagères,
- * Réduire les allers/retours en déchetterie/plateforme végétaux,
- * Produire son propre compost.

Obtenir un composteur individuel ?

Contactez le service déchets ménagers de Touraine-Est Vallées. En effet, des opérations « composteurs » sont régulièrement lancées par la communauté de communes.



Les éco-organismes nos partenaires du quotidien !

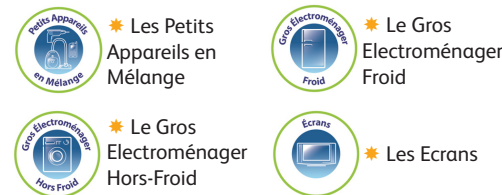
La communauté de communes collabore depuis plusieurs années avec des éco-organismes pour la gestion des emballages et papiers, des meubles usagés ménagers, des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques, des lampes, des textiles, des déchets dangereux... Pour la plupart, ils gèrent la collecte et le traitement des déchets et pour d'autres ils aident financièrement la collectivité. Un partenariat solide et indispensable.

Les meubles des ménages :



Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques ou DEEE

Quatre grandes familles de DEEE



Les lampes recyclables :

Les lampes fluo-compactes, les lampes à LED, les tubes fluorescents... Elles portent le logo de la poubelle barrée. Un doute ou une information sur le recyclage www.malampe.org



Déchets dangereux :

Entretien des véhicules :

Antigel, filtre à huile, polish, liquide de dégivrage, liquide de refroidissement, anti-goudron.

Bricolage et décoration

Peinture, vernis, lasure, pigment couleur, enduit, colle, mastic, résine, paraffine, anti-rouille, white-spirit, décapant, solvant et diluant, vaseline, essence de térébenthine, acétone.

Chauffage chimique et barbecue :

Combustible liquide et recharge, allume-feu, nettoyant cheminée, alcool à brûler, produit pour ramoner les cheminées.

Entretien piscine :

Chlore, désinfectants de piscine.

Entretien jardin :

Engrais non organique, anti-mousse et moisissure, herbicide, fongicide.

Entretien maison :

Déboucheur canalisation, ammoniac, soude, acide, eau oxygénée, décapant four, répulsif ou appât, imperméabilisant, insecticide, raticide-rodenticide, produit de traitement des matériaux (dont bois).

Citéo et Triman :

Depuis 2017, Eco-emballages et Ecofolio sont devenus CITEO.

Le producteur de l'emballage mis sur le marché participe au recyclage de celui-ci.

Cela signifie que l'emballage est recyclable.

Les éco-organismes :



Plan Régional de Prévention et de gestion des déchets (PRPGD)

Une compétence régionale « déchets » élargie par la loi NOTRe

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), adoptée le 7 août 2015 a élargi les compétences des Régions en termes de planification des déchets.

Elles sont désormais compétentes pour établir le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), document qui se substituera aux 3 types de plans existants, à savoir :

- le plan régional de prévention et de gestion des déchets dangereux, relevant de la compétence des Régions avant la loi NOTRe ;
- le plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux, relevant de la compétence des Départements avant la loi NOTRe ;
- le plan départemental de prévention et de gestion des déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics, relevant de la compétence des Départements avant la loi NOTRe.

Ce plan unique sera ensuite intégré au Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), qui sera adopté par le Conseil Régional du Centre-Val de Loire.



Programme local de prévention des déchets (PLPD)

La prévention des déchets, c'est quoi ?

Cela consiste à développer, en amont de leur gestion, des actions visant à éviter, réduire, voire retarder leur apparition, limiter leur nocivité et faciliter leur traitement, à chaque phase du cycle de vie des produits.

Et le programme local de prévention ?

C'est l'ensemble des actions mises en œuvre sur 6 ans par une collectivité, pour réduire la production de déchets.

Ce programme liste un grand nombre d'actions impliquant les ménages, les entreprises, les communes et la communauté de communes. Ces actions visent à informer et sensibiliser les publics du territoire aux enjeux de la prévention des déchets pour un changement de comportement au quotidien.

La Communauté Touraine-Est Vallées s'engage dans son PLPD en 2019, dans un objectif ambitieux de réduction des déchets sur son territoire.

Les objectifs du PRPGD

- une prospective à 6 et 12 ans de l'évolution tendancielle des quantités de déchets produites sur le territoire régional
- des objectifs de prévention, recyclage et valorisation des déchets en lien avec les objectifs nationaux,
- les actions prévues pour atteindre ces objectifs.
- des volets spécifiques relatifs aux biodéchets, incluant des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire...
- un plan régional d'action en faveur de l'économie circulaire.



Trop de publicités dans votre boîte aux lettres ?

Pensez à l'autocollant stop pub, vous réduirez ainsi le poids du bac jaune : ces publicités non sollicitées représentent environ 35 kg de déchets papiers annuels pour un foyer. N'attendez plus et procurez-vous gratuitement l'autocollant auprès de votre mairie ou de la communauté de communes

